

Appel de candidatures

Établissement hôte : [Freie Universitat Berlin](#) Pays d'accueil : Allemagne

Type de financement : Erasmus+

Mobilités disponibles : 1 possibilité - mobilité du personnel – formation

Dates du séjour de mobilité : avant le 31 juillet 2025

Date limite pour soumettre votre candidature auprès du secteur de la mobilité : **14 mars 2025 à 23h59 p.m.**

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

Les personnes qui souhaitent soumettre leur candidature doivent répondre aux critères suivants :

- Personnel non-enseignant (de formation) : être activement employé à temps plein à l'Université d'Ottawa et avoir complété la période de probation.
- Travailler activement à l'uOttawa au moment de faire demande.

FINANCEMENT

Les participants sélectionnés reçoivent de l'aide financière pour couvrir les coûts engagés durant la période de mobilité ainsi que de l'aide financière pour couvrir les frais de déplacement, comme précisé ci-dessous :

1. Contribution aux frais de subsistance : Le montant est fixé selon le pays de destination et la durée du séjour. L'aide financière est déterminée par groupe de pays, en fonction du coût de la vie. Pour Freie Universitat Berlin, cela équivaut à 160 EUR par jour pour le personnel. La période de financement maximale pour cette possibilité de mobilité est de 5 jours (en plus de deux jours de déplacement).
2. Contribution aux frais de déplacement : Le montant est calculé [en fonction de la distance](#) entre l'université d'attache et l'université d'accueil. Ce montant est de 820 euros pour une mobilité entre Ottawa et Berlin.

Freie Universitat Berlin doit verser les contributions mentionnées ci-dessus, selon les conditions convenues par le participant et Freie Universitat Berlin en tant qu'établissement hôte.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les demandes doivent inclure :

1. Un CV en anglais;
2. Une lettre de motivation expliquant la pertinence de la mobilité dans le cadre professionnel à l'uOttawa, des résultats attendus, etc. La lettre peut contenir toute information jugée pertinente

par le membre du personnel (compétences notables, champs d'intérêt, statut socioéconomique précaire, etc.) ;

3. Une lettre d'autorisation en anglais ou en français de leur superviseur immédiat ;
4. Une ébauche du plan de mobilité en anglais (inclure les objectifs d'apprentissage et activités possibles pendant le séjour de mobilité). Veuillez utiliser le gabarit suivant. Votre plan sera envoyé au partenaire pour un placement dans le service de votre choix. Votre plan doit donc être dans la langue utilisée à l'université d'accueil.

[Erasmus+ Mobility Plan - Training](#)

Date limite pour présenter une demande :

Les personnes intéressées doivent envoyer leur demande par courriel à Mélanie Langevin à mlangev@uottawa.ca avant **le 14 mars 2025 à 23h59 p.m.**

ÉVALUATION

Le personnel – formation sera évalué selon les critères suivants :

1. Expérience professionnelle (CV) : 20 points
2. Lettre de motivation: 40 points
3. Plan de mobilité proposé : 40 points

La priorité sera accordée aux membres du personnel qui n'ont pas encore effectué un séjour de mobilité avec le financement d'Erasmus+.

Suivant l'évaluation des candidatures et la sélection d'un candidat ou d'une candidate par le comité de sélection impartial, le secteur de l'expérience internationale d'uOttawa nominera le candidat ou la candidate sélectionné (e) à Freie Universitat Berlin pour sa confirmation. Une fois que Freie Universitat Berlin valide la nomination, le secteur de l'expérience internationale d'uOttawa communiquera les résultats du processus de sélection auprès des candidats (es).

NOTEZ BIEN: il y a une 2e étape d'application si vous êtes choisies. Vous devrez soumettre votre application auprès de Freie University via un portail. Nous vous remettons le lien en temps et lieu.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le nombre de séjours de mobilité offerts dans le cadre de cet appel reflète le financement accordé par la Commission européenne à Freie Universitat Berlin et est basé sur l'accord interinstitutionnel signé entre l'Université d'Ottawa et Freie Universitat Berlin.

2. Les participants admissibles doivent maîtriser les domaines de connaissances indiqués dans l'accord interinstitutionnel signé par l'Université d'Ottawa et Freie Universitat Berlin aux fins du présent appel.
3. Toutes les activités faisant partie du contrat d'enseignement ou de travail, ou de l'entente d'apprentissage entre les universités participantes seront reconnues par l'université d'origine.
4. En tant qu'université d'envoi, l'Université d'Ottawa est responsable de recommander les participants sélectionnés à Freie Universitat Berlin.
5. L'Université d'Ottawa doit publier cet appel sur son site web ainsi que le nom des candidats retenus une fois le processus de sélection terminé.
6. Les participants doivent souscrire à l'entente de mobilité fournie par l'Université d'Ottawa et Freie Universitat Berlin , ainsi que suivre toutes les étapes requises par ces établissements afin de participer au séjour de mobilité.
7. Une fois le document d'admission signé, le participant est alors tenu d'effectuer le séjour de mobilité accordé. Les participants qui se retirent du programme après avoir signé le document seront pénalisés s'ils soumettent d'autres demandes dans le cadre de programmes d'assistance ou de mobilité internationales de l'Université d'Ottawa, sauf en cas de force majeure.